



Caveau en litige apres un divorce

Par **audette**, le **04/03/2010** à **17:47**

Bonjour,
nous avons acheter une concession perpetuelle, a deux familles, en 1981 nous avons fais faire un caveau par une entreprise en partagean bien sur les frais par deux. j'ai divorcé, et mon ex me demande de lui racheter sa part, mais comment calculer la somme qui lui revient? vu que ca ete fais en 1981
merçi pour votre reponse